

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n° C-2021-06-16/04

BUDGET PRINCIPAL VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, vice-présidente déléguée aux Finances

Le mercredi 16 juin 2021 à 19h10 le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 9 juin 2021 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de l'Hippodrome de la commune de La Tour de Salvagny sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, *président*. Pour l'examen des délibérations du compte administratif, le Comité a désigné Madame Corinne SUBAÏ *comme présidente de séance*.

Quorum :	35
Nombre de délégués en exercice :	86
Nombre de délégués titulaires présents :	36
Nombre de délégués suppléants présents :	3
Total de délégués présents ou représentés	39
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	45

(Le Président quitte la salle et ne participe pas au vote, sa voix ainsi que son pouvoir sont donc décomptés)

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Pascal DAVID, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Julien SMATI, Corinne SUBAÏ.

Communes : Didier DUPIED (Chaponost), Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (Saint-Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Thierry DUCHARNE (Charly), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mont-d'Or), François PASTRÉ (Craponne), Thierry MARTIN (Dardilly), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITORIO (Givors), François NASARRE (Jonage), Pierre GERVAIS (Limonest), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Gilbert SUCHET (Montanay), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr au Mont d'Or), Claude BASSET (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Michel PARENTY (Sathonay-Village), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Jérôme FAUCHET (Ternay) ; Nausicaa BOISSON (Charbonnières-les-Bains), Élisabeth DE FREITAS (Lissieu).

ABSENT(S) EXCUSÉ/E(S) AYANT REMIS UN POUVOIR

Gilbert-Luc DEVINAZ	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Nicolas BARLA	(Métropole de Lyon)
Pierre-Alain MILLET	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Corinne SUBAÏ	(Métropole de Lyon)
Sylvain GODINOT	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Éric PEREZ	(Métropole de Lyon)
Jean-Claude RAY	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Véronique GIROMAGNY	(Métropole de Lyon)
Pierrick LELARD	(Collonges au Mt d'Or)	donne pouvoir à	Michel GUINARD	(St Cyr au Mt d'Or)
Alain LEGRAS	(Corbas)	donne pouvoir à	Anne REVEYRAND	(Métropole de Lyon)
Philippe PERARDEL	(St Germain Mt d'Or)	donne pouvoir à	Jean-Philippe CHONÉ	(Communay)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2019-12-17/06 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 17 décembre 2019 ;

Vu la délibération n° C-2020-02-11/02 adoptant le Budget primitif 2020 lors du Comité syndical du 11 février 2020 ;

Vu la délibération n° C-2020-06-10/14 adoptant le Budget supplémentaire 2020 lors du Comité syndical du 10 juin 2020 ;

Vu la délibération n° C-2020-10-07/04 adoptant la décision modificative n° 1 lors du Comité syndical du 7 octobre 2020 ;

Vu la délibération n° C-2020-12-09/06 adoptant la décision modificative n° 2 lors du Comité syndical du 9 décembre 2020 ;

Vu la maquette budgétaire, ci-jointe, présentant le compte administratif 2020 ;

Considérant que le compte administratif est voté par nature avec une présentation fonctionnelle ; les opérations sont regroupées sous les fonctions :

Fonction 0 – Services généraux

- Sous fonction 01 – opérations non ventilables.
- Sous fonction 02 – administration générale.

Fonction 8 – Aménagements et services urbains

- Sous fonction 814 – éclairage public
- Sous fonction 816 – autres réseaux services divers
- Sous fonction 821 – équipement de voirie
- Sous fonction 824 – autres opérations d'aménagement urbain

Fonction 9 – Action économique

- Sous fonction 93 – aides à l'énergie

❑ **ARRÊTÉ DES COMPTES**

FONCTIONNEMENT

Section de Fonctionnement – Dépenses	29 759 413,51 €
Total des opérations réelles :	29 176 081,79 €
Total des opérations d'ordre :	583 331,72 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	8 800 465,16 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 240 863,39 €
Chapitre 014 - Atténuations de Produits	15 772 126,26 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	41 281,48 €
Chapitre 66 - Charges financières	2 165 039,97 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	156 305,53 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	583 331,72 €
Section de Fonctionnement – Recettes	47 887 867,60 €
Total des opérations réelles :	47 757 382,26 €
Total des opérations d'ordre :	130 485,34 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	9 073,59 €
Chapitre 70 - Produits des services	895 772,73 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	15 506 432,12 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	26 566 570,07 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	3 929 570,06 €
Chapitre 76 - Produits financiers	0,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels.....	509 963,69 €
Chapitre 78 - Reprise sur provisions	340 000,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections.....	130 485,34 €
La section de fonctionnement présente un solde positif d'exécution de	18 128 454,09 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2019 de	4 419 425,95 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	22 547 880,04 €

INVESTISSEMENT

Section d'Investissement – Dépenses	34 741 620,18 €
Total des opérations réelles :	31 880 875,90 €
Total des opérations d'ordre :	2 860 744,28 €
<i>Restes à réaliser :</i>	20 199 394,38 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement.....	211 569,05 €
<i>Restes à réaliser</i>	71 226,24 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts	12 197 903,08 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : licences logiciels.....	4 104,00 €
<i>Restes à réaliser</i>	2 292,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	46 005,56 €
<i>Restes à réaliser</i>	117 483,66 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	18 915 341,09 €
<i>Restes à réaliser</i>	19 423 889,04 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	0,00 €
Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers	505 953,12 €
<i>Restes à réaliser</i>	584 503,44 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	130 485,34 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales.....	2 730 258,94 €
Section d'Investissement – Recettes	36 522 701,50 €
Dont Affectation N-1 :.....	16 534 784,53 €
Total des opérations réelles :	33 209 110,84 €
Total des opérations d'ordre :	3 313 590,66 €
<i>Restes à réaliser :</i>	10 137 545,97 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement.....	793 633,66 €
<i>Restes à réaliser</i>	131 262,90 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées.....	12 430 000,00 €
<i>Restes à réaliser</i>	8 440 000,00 €
Chapitre 10 - Dotations (FCTVA) hors c/1068.....	2 009 842,21 €
Chapitre 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés	16 534 784,53 €
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	1 643,04 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	1 068 779,37 €
<i>Restes à réaliser</i>	357 667,25 €
Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers	370 428,03 €
<i>Restes à réaliser</i>	1 208 615,82 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	583 331,72 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales.....	2 730 258,94 €

SIGERLy

La section d'investissement présente un solde positif d'exécution de.....	1 781 081,32 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2019 de	-9 957 858,01 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	-8 176 776,69 €

Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser de 20 199 394,38 € en dépenses et de 10 137 545,97 € en recettes (solde négatif de -10 061 848,41 €).

Le résultat global s'élève donc à -18 238 625,10 €.

Considérant que les résultats définitifs du Compte administratif 2020 et du Compte de gestion 2020 sont en parfaite concordance ;

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, soit 18 238 625,10 €, correspondant au solde négatif d'exécution cumulé de la section d'investissement (-8 176 776,69 €) augmenté du solde négatif des restes à réaliser (-10 061 848,41 €).

Considérant qu'il est demandé à Monsieur le Président du SIGERLy de bien vouloir sortir quelques instants et que la séance est présidée par Madame Corinne Subai, vice-présidente déléguée aux Finances ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, vice-présidente déléguée aux Finances ;

Le Comité syndical :

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal ;

AFFECTE une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, soit 18 238 625,10 €, correspondant au solde négatif d'exécution cumulé de la section d'investissement (-8 176 776,69 €), augmenté du solde négatif des restes à réaliser (-10 061 848,41 €).

Nombre de délégués votants : 45 (128 voix)
Nombre de délégués avec 8 voix : 11 (dont 3 pouvoirs)
Nombre de délégués avec 2 voix : 6
Nombre de délégués avec 1 voix : 28 (dont 3 pouvoirs)

Nombre de suffrages exprimés : 40 (120 voix)
Nombre d'abstention : 5 (8 voix)
Majorité simple

Après en avoir délibéré **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

Pour : 40 (120 voix)
Contre : 0
Abstention(s) : 5 (8 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le :

Le Président,

Éric PEREZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.